

EXPLOITATIONS FORESTIERES

(CP 125.01)

Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur pour la période octobre-décembre 2023. En raison de la compensation de l'indexation négative du dernier trimestre, les salaires ne seront ni augmentés ni diminués le 1er octobre 2023. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

1. SALAIRE HORAIRE		
	Non qualifié	13,03 €
Cas exceptionnel et à la demande	Spécialisés	14,13 €
	O.T.R.	14,13 €
	R.G.P.T.	1,53 €

Sécurité d'existence		8,02 €
----------------------	--	--------

2. FEUILLUS		
A. Abattage		€/ m ²
1. Toutes essences (m ³)	40//89	4,48 €
	90 et plus	3,67 €
2. Peupliers (m ³)	< 120 cm	4,38 €
	120/179	2,54 €
	180 et plus	2,13 €
	Toutes catégories	2,58 €
B. Découpe et mise en tas sans chargement		
1. Houppier, baliveaux et taillis 1m et 1,15 m		10,60 €
2. Houppier peuplier 2 m		10,08 €
3. Houppier et baliveaux (bois dur) 2m		8,15 €
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1 m)		8,15 € /sterre
5. Découpe de grumes de peuplier avec aide mécanisée		0,86 €/m ²

3. RESINEUX		
A. Abattage		
1. Toutes essences, bois non écorcés en éclaircies (sauf pin)		
	Catégories à la finition €/m ³	Abattage devant ébrancheuse €/m ³
30 et moins	28,62 €	3,22 €
31 / 40	18,36 €	3,22 €
41 / 50	12,25 €	2,47 €
51 / 60	9,38 €	2,47 €
61 / 70	8,97 €	2,47 €
71 / 119	8,15 €	2,00 €
120 et plus	6,54 €	1,57 €
<i>Pour pelage forestièrement + 20 %</i>		
2. Pin sylvestre €/m ³		
40 / 69		7,34 €
70 / 89		6,15 €
90 et plus		4,07 €
B. Découpe normale		
1. Tronques de sciage		
	En forêt €/m ³	Sur chantier €/m ³
60 / 89	1,07 €	0,69 €
90 et plus	0,69 €	0,46 €
2. Baliveaux		
Résineux 40/80 (€/m ³)		7,34 €
Sur chantier (€/m ³)		12,25 €